



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

10/03/2005: « Le Parlement européen fixe des orientations claires pour le projet de réforme de l'Organisation Commune de Marché du sucre », Joseph Daul (UMP, PPE-DE, F), Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural

Par **326** voix pour, et **68** voix contre, le **Parlement européen, réuni en séance plénière à Strasbourg a adopté le projet de résolution élaboré par Joseph Daul et Jean-Claude Fruteau** relative à la prochaine réforme de l'Organisation Commune de Marché du sucre.

A travers cette résolution, le **Parlement européen a fortement amendé le projet d'orientation présenté par la Commission européenne** le 14 juillet 2004.

S'il reconnaît la nécessité d'une réforme en raison des contraintes extérieures, le Parlement européen a cependant réaffirmé la nécessité de maintenir une gestion du marché permettant le maintien d'une production durable et performante au sein de l'Union européenne. Pour cela, il demande que soit maintenue une gestion de l'offre à travers les quotas de production ainsi que du système actuellement en vigueur de soutien des prix.

D'autre part, il demande également une baisse du prix du sucre n'allant pas au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour le respect des engagements internationaux souscrits par l'Union européenne, et qu'en tout état de cause, cette baisse des prix soit compensée de manière satisfaisante.

Le Parlement européen demande également à la Commission de faire des propositions sur l'avenir du sucre hors quota et de travailler en urgence au développement des débouchés potentiels en matière de biocarburants.

En revanche, il a clairement refusé toute idée de transfert de quotas entre pays. Néanmoins, afin de permettre une adaptation de la production communautaire, il soutient la création d'un fonds de restructuration. L'objectif d'un tel fonds est de faciliter le rachat de quotas pour les producteurs et les industriels souhaitant se désengager de la production.

« C'est précisément afin de faciliter la mise en place de ce fonds et d'éviter que les producteurs n'en soient exclus que **M. Dess et moi avons proposé un amendement qui précise que le quota devrait leur appartenir, amendement qui a été soutenu par le Parlement.** » a déclaré Joseph Daul.

D'autre part, le Parlement a tenu à souligner que **cette réforme devait pleinement tenir compte des préoccupations exprimées par les producteurs des régions ultrapériphériques de l'Union européenne ainsi que celles des pays ACP.**

Pour Joseph Daul, cette réforme doit permettre de mettre en place une organisation de marché préfigurant une nouvelle manière d'aborder les relations entre l'Union européenne et les pays ACP avec lesquels l'Union est liée à travers le protocole sucre.

C'est notamment la raison pour laquelle le Parlement européen s'est prononcé contre les opérations triangulaires – pays compétitifs exportateurs de sucre / pays les moins avancés / Union européenne – qui permettent aux importations effectuées dans ce cadre de s'affranchir

des droits à l'importation. Pour Joseph Daul, de telles opérations ne bénéficient pas aux producteurs des pays les plus défavorisés, mais n'ont pour seul objectif que d'enrichir quelques sociétés de négoce international. « **Il est profondément regrettable que le Commissaire Mandelson refuse à ce jour d'intégrer dans le nouveau règlement SPG toute condamnation du commerce triangulaire** » regrette amèrement le Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural.

« **Je suis contre la libéralisation des produits agricoles à tout prix, un tel dogmatisme ne pouvant conduire qu'à des drames comme en connaissent actuellement les producteurs de café.** Il nous faut des outils de régulation permettant de stabiliser les cours, d'assurer une production durable et compétitive dans l'Union européenne, et tenant compte des données économiques et sociales des pays ACP qui sont tributaires du marché communautaire pour leurs exportations. » a conclu Joseph Daul.

Pour toute information:

Joseph Daul, Député européen Tél: + 333 88 17 55 25

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90